

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE DES DIRECTEURS DES SOINS

MISES À DISPOSITION

CAPN du 28 septembre 2017

Etablissement d'accueil - Fonction		Prénom	Nom	Etablissement d'origine	Conditions
Agence régionale de santé de Bretagne	<i>en qualité de conseillère pédagogique régionale</i>	Chantal	BOST	D.S. Centre hospitalier de Cornouaille à Quimper (29 - Finistère)	Renouvellement du 1er novembre 2016 au 31 décembre 2017 (régularisation)
Agence régionale de santé Grand Est	<i>en qualité de directrice des ressources humaines en santé et de conseillère technique régionale</i>	Sabine	RIGON	D.S. Centre hospitalier universitaire de Nancy (54 - Meurthe-et-Moselle)	Renouvellement du 1er septembre 2016 au 15 avril 2018 (régularisation)
Agence régionale de santé de l'Océan indien	<i>en qualité de conseiller technique et pédagogique</i>	Philippe	BOURREL	D.S. Centre hospitalier universitaire de Nantes (44 - Loire-Atlantique)	3 ans à/c du 1er janvier 2018
Centre d'action sociale de la Ville de Paris	<i>en qualité d'adjointe au chef du service des EHPAD</i>	Roselyne	VASSEUR	D.S. AP-HP (75 - Paris)	Renouvellement 1 mois à/c du 1er septembre 2017
Agence régionale des Pays de Loire	<i>en qualité de chargée de projet ressources humaines</i>	Isabelle	MONNIER	D.S. Centre hospitalier universitaire de Nantes (44 - Loire-Atlantique)	Renouvellement du 1er septembre 2014 au 31 aout 2017 (régularisation)



Le SMPS porte la vision des directeurs et des cadres hospitaliers, fidèle aux valeurs d'un service public de santé tourné vers l'avenir

commission administrative paritaire nationale des directeurs des soins ; mises à disposition

CAPN du 28 septembre 2017